



CFE-CGC – CGT – F3C CFDT – FASAP-FO – SNTPCT

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

Revalorisation des salaires minima dans la branche d'activité des entreprises techniques au service du spectacle vivant et enregistré

À l'issue de la dernière séance de négociation annuelle obligatoire, les syndicats patronaux FICAM et SYNPASE campent sur une proposition de revalorisation des salaires de 1,00 % au 1er mars 2011.

La CFE-CGC, la CDFT, la CGT, FO et le SNTPCT rappellent que les salaires minima fixés au 1er mars 2008 n'ont à ce jour pas été réévalués, que pour la période de référence de février 2008 à décembre 2010, l'évolution de l'indice des prix INSEE est de 3,48 %.

Aucune de nos organisations syndicales ne saurait avaliser une baisse de 2,48% des salaires minima fixés en mars 2008. Par conséquent, nous demandons solennellement aux organisations syndicales patronales de prendre leurs responsabilités et de revenir au plus vite à la table des négociations avec de nouvelles propositions raisonnables prenant en compte la perte de pouvoir d'achat pour les salariés dans ce contexte.

Paris, le 7 mars 2011